Sonneur à ventre jaune

© R. Bogey

Comment créer une mare ?

Libellule déprimée

Réglementation

Il est interdit de créer une mare :

- à moins de 35m d'un point d'eau utilisé pour des activités humaines et à moins de 50m d'une habitation (Règlement Sanitaire Départemental)
- à moins de 35m d'un cours d'eau ayant un lit mineur d'une largeur supérieure à 7.5m et à moins de 10 m pour les largeurs inférieures (Loi sur l'eau)

Il est également interdit de détourner un ruisseau ou de l'empêcher de s'écouler pour alimenter une mare.

Démarche nécessaire

Surface < 1000 m²

Demande d'autorisation en mairie pour vérifier la compatibilité avec les règlements d'urbanisme

Surface comprise entre 1000m² et 3 ha

Déclaration auprès de la MISE*, en charge de vérifier la conformité du projet avec la législation

Surface > 3 ha

Demande d'autorisation auprès de la MISE

*MISE : Mission Inter Services de l'Eau

Comment créer une mare ?

- Choisir le bon emplacement : en bas de pente pour que la mare soit alimentée par ruissellement, et à distance des axes routiers pour limiter le risque de collisions avec les amphibiens et le risque de pollution.
- Prévoir une bande enherbée de 2m minimum autour de la mare. La quantité de matière en suspension et de nitrates apportée par le ruissellement des eaux sera plus faible.
- Préférer un sol argileux pour avoir un fond imperméable. Si besoin, étanchéifier avec de l'argile naturelle ou à l'aide d'une bâche.
- Créer une mare de 0.70m de profondeur au minimum, pour avoir de l'eau en permanence même en cas de sécheresse et de 1.30m au maximum, afin que le fond soit éclairé.
- Préférer des berges en pente douce, pour favoriser la diversité floristique.

Salamandre tachetée

Quand ?

En fin d'été, pour que la mare se remplisse naturellement avec les pluies d'automne.

Attention

Ne pas importer d'espèces animales !

La délocalisation d'espèces protégées telles que les amphibiens est interdite, et l'introduction de poissons est néfaste pour les amphibiens et les insectes. La colonisation par la faune et la flore se fera naturellement.

Vous connaissez la position d'une mare ? Contactez le SMAGL !

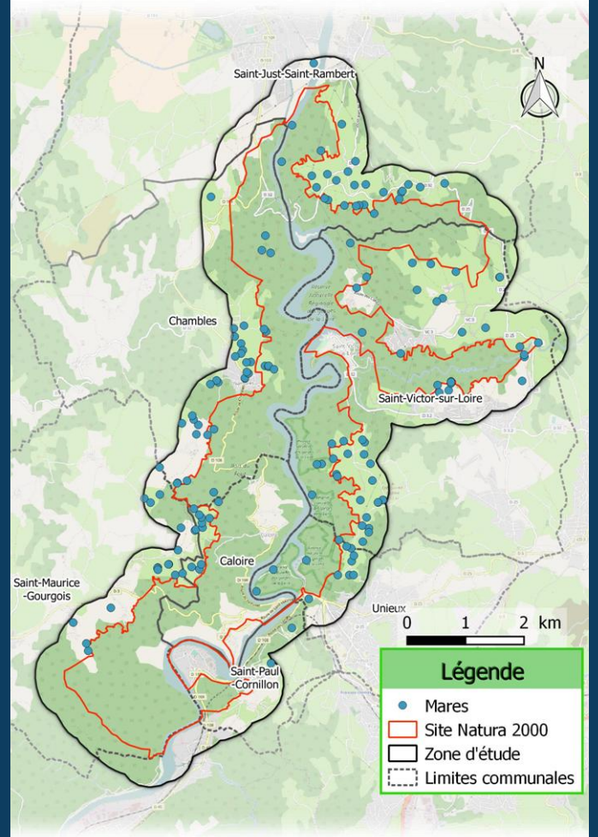

Localisation des mares sur le site Natura2000 des Gorges de la Loire et ses environs

Gorges de la Loire – SMAGL Syndicat Mixte d'Aménagement

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire
13 rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 43 24 46 - fax : 04 77 43 21 78
contact@smagl.com-www.smagl.com

Natura 2000

LES GORGES DE LA LOIRE

LES MARES

GUIDE Technique

1, 2, 3 brins d'engagement... pour une plus grande préservation de l'environnement !

Gorges de la Loire – SMAGL Syndicat Mixte d'Aménagement · NATURA 2000 · l'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le FEADER · Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

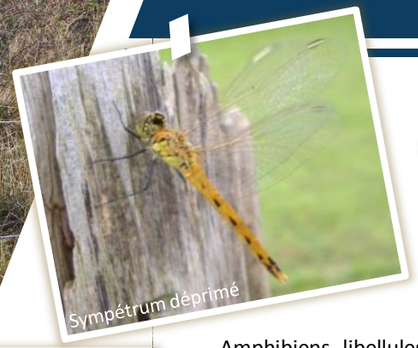

Sympétrum déprimé

Qu'est-ce qu'une mare ?

D'origine souvent anthropique, les mares sont des étendues d'eau stagnantes, permanentes ou temporaires, de surface inférieure à 5000m² et d'une profondeur maximale de 3m.

Véritables éléments du paysage, elles présentent une valeur patrimoniale, écologique, esthétique et pédagogique.

© G. Guicherd

Alyte accoucheur

Ne pas confondre avec un étang, qui est généralement à vocation piscicole, parfois aménagé d'une digue et alimenté par un cours d'eau.

Le saviez-vous ?

Chaque année a lieu la fête des mares lors de la première semaine de juin!

De nombreux services rendus

- Réserve d'eau pour l'abreuvement des animaux
- Réservoir de biodiversité
- Rôle tampon contre le ruissellement : lutte contre les inondations et l'érosion des sols

Un fort potentiel biologique

Une mare est une véritable source de diversité faunistique et floristique !

Amphibiens, libellules, oiseaux, reptiles, mammifères … Les espèces animales concernées sont nombreuses et certaines d'entre elles sont classées d'intérêt communautaire. Les espèces végétales sont également diverses et variées parmi les plantes aquatiques et les plantes du bord des eaux.

Iris des marais

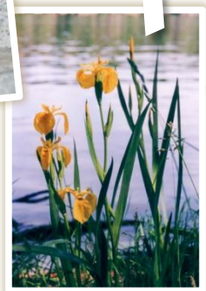

Une mare, c'est bien ;
un réseau fonctionnel,
c'est encore mieux !

Un écosystème menacé

Depuis 1950,
entre 30 et 40% des mares
ont disparu en France.

Les causes ?

Principalement l'urbanisation croissante, les changements de pratiques agricoles et le manque d'entretien, qui peuvent conduire au comblement de la mare puis à sa disparition.

Protéger une espèce,
c'est aussi conserver son habitat !

Comment entretenir les mares ?

Gestion de la végétation terrestre

- Réaliser une fauche ou un débroussaillage pour que la mare soit ensoleillée sur 2/3 de sa surface

Les arbres, arbustes et certaines plantes telles que les ronces peuvent empêcher la lumière de passer et provoquer un dépôt important de débris végétaux, favorisant le comblement de la mare.

Conseil

Laisser une partie végétalisée, appréciée par certaines espèces animales.

Gestion la végétation aquatique

- Réaliser un faucardage, échelonné sur plusieurs années pour limiter l'impact sur la faune et la flore

Il est courant d'observer des mares couvertes de lentilles d'eau, lorsqu'une quantité trop importante d'éléments nutritifs est apportée, suite à un fort piétinement par les animaux par exemple. La mare perd alors ses fonctions écologiques.

Un faucardage est un processus rapide qui peut être fait une fois par an si nécessaire.

Quand agir ?

De début septembre à fin octobre, après la période de reproduction de la majorité des espèces animales inféodées aux mares.

Triton alpestre

© R. Bodey

Curage

- Enlever la vase à l'aide d'une pelle ou d'une baguenette, en automne

© G. Guicherd

Sympétrum du Piémont

Un curage permet d'éviter les risques de comblement, et la vase extraite peut être utilisée comme amendement organique.

Conseil

Laisser à proximité de la mare les débris végétaux et la vase extraite pendant quelques jours pour permettre aux espèces animales telles que les larves de libellules de retourner à l'eau.

Des possibilités d'aménagements

- Mise en défens par la pose de clôtures, en partie ou en intégralité

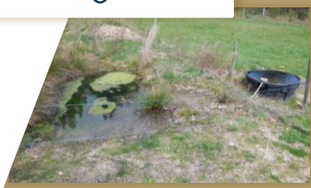

- Mise en place d'un abreuvoir ou d'une pompe à museaux reliés à la mare

Le but ?

Eviter un piétinement excessif par les animaux pour garder les berges en bon état et éviter l'altération de la qualité de l'eau. La fonction d'abreuvoir de la mare est conservée !